PROPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL FIXANT LES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Amendement de la commission de gestion :

Secrétaire suppléant ; Par séance où il fonctionne, plus vacation à hauteur de CHF 45 brut/heure de travail de remplacement du secrétaire.

Mathieu Chevalley
Président

La commission de Gestion